

Loi de Finances 2018 : il faut stabiliser l’audiovisuel public

La Scam accueille avec satisfaction le vote de l'amendement au projet de loi de finances 2018, en Commission des finances de l'Assemblée Nationale. Il acte d'une part, un moratoire sur la loi de 2016 sur les programmes jeunesse et, d'autre part, l'augmentation du budget de France Télévisions.

Cet amendement à l'initiative de Joël Giraud, rapporteur du budget, Frédérique Dumas, rapporteure pour la Commission culture, et Marie-Ange Magne, rapporteure pour les crédits médias de la Commission des finances, offre à France Télévisions une bouffée d'oxygène face aux restrictions budgétaires qui lui sont imposées.

Cet amendement ne comble pas l'écart avec les engagements pris par l'Etat. Pourtant il est essentiel que France Télévisions et l'audiovisuel public dans son ensemble entrent enfin dans une période de stabilité.

La Scam appelle les parlementaires, dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finances 2018, à restaurer l'équilibre financier des contrats d'objectifs et de moyens conclus avec France Télévisions, Radio France et chacun des groupes publics.

Les missions de l'audiovisuel public sont essentielles à la vie démocratique. C'est pourquoi les investissements dans la création, la stabilité financière de l'audiovisuel public et la modernisation de la CAP constituent un enjeu majeur.

contact presse

Astrid Lockhart

01 56 69 64 05

06 73 84 98 27

astrid.lockhart@scam.fr